

## **Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 21 Mars 2023**

### **Délibération N° 2023-08**

L'an deux mille vingt trois et le 21 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés : Pascal BAUDON (a donné pouvoir à F. RICARD), Alain LAHELLEC (a donné pouvoir à A. LAHELLEC),

Date de la Convocation :	28/02/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 (2 pouvoirs)

### **Objet: Avancements de Grade 2023 - Création d'emplois permanents au tableau des emplois permanents de la commune**

**Vu** les lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines arrêtées le 20/02/2023,

**Vu** la liste des agents promouvables à l'avancement de Grade 2023,

Madame la Maire propose de créer au tableau des emplois permanents de la Commune les emplois correspondants, à savoir :

#### Filière Administrative :

- ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C (TNC 18/35)

#### Filière Technique :

- AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, catégorie C (TC)
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C (TNC 19/35)
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C (TNC 22,71/35)
- ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C (TNC 29/35)

**Le conseil municipal de la commune de POUZOLS,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

### DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De créer au tableau des emplois permanents de la Commune les emplois proposés, à pouvoir au 01/04/2023 et selon la liste des agents promouvables 2023

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2023**

FILIERE	Grades ou Emplois	Cat	Effectif	Effectif Pourvu au 01/04/23	Dont TNC	Durée hebdo
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	1	0		
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1		
	<b>Adjoint Administratif Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	C	1	1	1	18/35
	Adjoint Administratif Territorial	C	2	0	0	18/35 18/35
	<b>TOTAL 1</b>		<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
TECHNIQUE	<b>Agent de Maîtrise Principal</b>	C	1	1		
	Agent de Maîtrise	C	1	0		
	<b>Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	C	3	3	3	19/35 22,71/35 29/35
	Adjoint Technique Territorial	C	4	0	0	19/35 22,71/35 29/35 21/35
	<b>TOTAL 2</b>		<b>9</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Veronique NEIL

## Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 Mars 2023

### Délibération N° 2023-09

L'an deux mille vingt trois et le 21 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés: Pascal BAUDON (a donné pouvoir à F. RICARD), Alain LAHELLEC (a donné pouvoir à A. LAHELLEC),

Date de la Convocation :	28/02/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 (2 pouvoirs)

### Objet: DECISION MODIFICATIVE - BUDGET GENERAL

Vu l'état des Restes à réaliser 2022,

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'exécution des restes à réaliser 2022 il convient de modifier les crédits de la section d'investissement, comme suit :

	Compte de Dépenses	Compte de Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>		
2313-879 Requalification et Réfection	- 10 000 €	
2313-887 Réfection voiries Communales	+ 10 000 €	

Le Conseil Municipal de POUZOLS,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité des présents,  
**DECIDE**

. **D'APPROUVER** la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
  


## **Délibération du Conseil Municipal**

**Séance du 21 Mars 2022**

### **Délibération N° 2023-10**

*L'an deux mille vingt trois et le 21 Mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.*

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, Jean-Noël SATGER, Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Clément BRENGUES, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Christine HOULES, Catherine CAGNEAUX

Etaient absents excusés : Pascal BAUDON (a donné pouvoir à F. RICARD), Alain LAHELLEC (a donné pouvoir à A. LAHELLEC),

Date de la Convocation :	28/02/2023
Conseillers en exercice:	15
Présents:	13
Votants:	15 (2 pouvoirs)

### **Objet: Motion relative à la préservation de la ressource en eau du fleuve Hérault : Projet de golf de Lavagnac (Montagnac)**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT la récente reprise des travaux d'aménagement du golf de Lavagnac, projet initié il y a plus de 15 ans,

CONSIDERANT que le Bureau de la CLE avait donné un avis défavorable sur le projet initial le 7 juillet 2010,

CONSIDERANT que le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) qui prend en compte les besoins des milieux aquatiques, approuvé le 14 octobre 2018, constatant l'équilibre quantitatif à peine atteint en basse vallée de l'Hérault, a conclu à l'impossibilité d'augmenter les prélèvements dans l'Hérault de juin à septembre, sauf à les compenser par un lâcher équivalent depuis le barrage du Salagou,

CONSIDERANT que l'allocation du volume compensatoire du barrage du Salagou actée dans le PGRE concerne uniquement les besoins futurs du territoire pour l'eau potable et pour l'irrigation des cultures,

CONSIDERANT la motion adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire le 24 avril 2017, alertant les autorités sur le risque de nouveaux prélèvements d'eau sur le fleuve Hérault,

CONSIDERANT l'avis défavorable de la CLE du Fleuve Hérault sur le projet modifié le 22 janvier 2020,

CONSIDERANT qu'en 2023, BRL a informé par écrit de son incapacité à fournir l'eau pour l'arrosage du golf,

CONSIDERANT le rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) du 20 mars 2023,

Mme La Maire propose à l'assemblée d'affirmer, dans le nouveau contexte d'extrême tension générée par les périodes de sécheresse récurrentes, l'opposition à la mobilisation de tout ou partie de la ressource en eau disponible pour satisfaire aux besoins d'un équipement de loisir tel que le projet de golf sur le domaine de Lavagnac, dont l'arrosage nécessiterait le prélèvement de plus de 200 000 m<sup>3</sup> dans la ressource Hérault.

**Le conseil municipal de la commune de POUZOLS,**

à l'unanimité,

AFFIRME son opposition à la mobilisation de tout ou partie de la ressource en eau disponible pour satisfaire aux besoins d'un équipement de loisir tel que le projet de golf sur le domaine de Lavagnac, dont l'arrosage nécessiterait le prélèvement de plus de 200 000 m<sup>3</sup> dans la ressource Hérault.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Véronique NEIL